

Document n° 52

RÉSOLUTION

*Ressources naturelles et conflits au sein de l'espace francophone*

Bruxelles (Belgique) | 8-12 juillet 2012

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE,

sur proposition de la Section canadienne à l'intention de la Commission politique :

- CONSIDÉRANT la demande mondiale croissante en minéraux et autres ressources naturelles, ainsi que la pression de développement de ces ressources dans plusieurs régions;
- CONSIDÉRANT l'accès accru à de nouveaux territoires aux fins d'exploitation des ressources naturelles;
- RECONNAISSANT les abus qui ont été commis en matière de droits de la personne et la violence envers les collectivités, particulièrement les femmes et les enfants, dans le contexte de l'exploitation des ressources;
- CONSIDÉRANT la diversité d'initiatives proposées depuis une décennie en matière de transparence et de responsabilisation des industries extractives : Rapport du Représentant spécial de l'ONU chargé de la question des droits de l'Homme (mars 2011); norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations (novembre 2010); Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE - 2002); Processus de Kimberley sur la certification des diamants; Déclaration de Cotonou sur la Responsabilité sociétale des acteurs économiques (RSAE) et l'efficacité de l'aide (juin 2011);
- CONSIDÉRANT que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a recommandé l'utilisation de certaines de ces initiatives et qu'elle a appuyé activement le développement de la plupart d'entre elles;
- CONSIDÉRANT la responsabilité des gouvernements et des sociétés nationales et transnationales œuvrant dans le secteur des ressources naturelles à mettre en place et respecter les mécanismes de gouvernance assurant l'évaluation des projets, leur suivi et la participation du public aux différentes phases d'implantation et d'opération;

- CONSIDÉRANT que l'OIF met en pratique les engagements pris au Sommet de Québec d'octobre 2008 et de celui de Montreux en octobre 2010 à l'égard des droits de la personne dans le contexte des activités des entreprises;
- RECOMMANDE fortement aux instances de la Francophonie, notamment à l'OIF' de sensibiliser ses pays membres à l'importance de mettre fin à l'utilisation des ressources naturelles comme instruments de conflits dans plusieurs régions du monde;
- RECOMMANDE de développer et mettre en œuvre de nouvelles structures d'intervention et de contrôle en matière d'exploitation des ressources naturelles en zones de conflit et, qu'à cette fin, elles intègrent les éléments stratégiques des initiatives énumérées ci-dessus afin que la mise en valeur des ressources naturelles procède dans le respect des droits de la personne, des collectivités locales, de l'environnement naturel et culturel, pour le plus grand bien-être des régions les plus vulnérables de la Francophonie;
- PROPOSE que les structures d'intervention et de contrôle soient basées sur les cinq principes suivants : la transparence; le fardeau de la preuve mis sur l'industrie et les exportateurs; la vérification obligatoire par une tierce partie; l'adaptabilité des systèmes ou cadres existants; l'incorporation lorsque nécessaire de nouvelles normes aux cadres de certification;
- RECOMMANDE aux instances de la Francophonie qu'elles appuient les initiatives régionales comme celle de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs qui vise notamment à développer de nouveaux mécanismes de certification et de traçabilité des minéraux.

Respectueusement soumis à la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

Bernard Trottier, député

Rapporteur, Section canadienne